



60018

**CANTON DU VALAIS**
KANTON WALLISDépartement des transports, de l'équipement et de l'environnement
Le chef de départementDepartement für Verkehr, Bau und Umwelt
Der Departementschef

24 MAR. 2009

Monsieur
André Vernay
Député
Route de la Chapelle 42
1890 St-Maurice

Sion, le 24 MAR. 2009

Questions écrites déposées le 9 décembre 2008 :

- no 14 concernant le rond-point route cantonale de St-Maurice/Rte d'Epinassey (menuiserie Dirac)
- no 15 concernant le rond-point sortie autoroute de St-Maurice
- no 16 concernant le centre poids lourds de St-Maurice

Monsieur le député,

En date du 9 décembre 2008, vous avez déposé sur le bureau du Grand Conseil, trois questions écrites par lesquelles vous invitiez le Conseil d'Etat à vous renseigner sur l'état actuel et l'avancement du projet de Centre de Compétence Trafic Lourd (CCTL) de St-Maurice ainsi que du projet de restructuration de la route cantonale et de la jonction à l'autoroute.

La réalisation du CCTL étant le motif essentiel de la restructuration de la route cantonale, nous répondons comme suit et de manière groupée à vos trois questions qui présentent une unité d'objet.

Le projet de construction du giratoire du Mauvoisin, situé sur la route cantonale au départ de la route d'Epinassey, devant la menuiserie Dirac, a été mis à l'enquête publique l'année dernière. Après règlement d'une seule opposition, le projet est entré en force le 11 février dernier. Les travaux ont été adjugés et le début du chantier interviendra dans la 2^{ème} quinzaine de mars 2009. Les premiers travaux consistent en la réalisation d'un mur de soutènement sur le terrain exproprié de la menuiserie Dirac. Ce giratoire est à charge du canton.

Depuis l'entrée en vigueur de la RPT au 1^{er} janvier 2008, la restructuration de la jonction de l'autoroute, dont fait partie le rond-point prévu au lieu-dit Ile d'Epines, relève de la compétence de l'Office fédéral des routes (OFROU) et nécessite une décision du Département Fédéral des Transports et de l'Environnement (DETEC). Le projet a été transmis à l'OFROU le 25 février 2009 pour approbation technique et financière. Dès approbation, l'OFROU transmettra le dossier au DETEC, organe compétent pour la procédure d'approbation des plans.



Le projet de décision du Grand Conseil établi par le Conseil d'Etat concernant la réalisation à St-Maurice d'un centre de compétence trafic lourd (CCTL), d'une place de stockage des poids lourds (SPL), d'un centre de contrôle régional des véhicules (CCRV), des locaux de la base territoriale de la Police cantonale de St-Maurice et d'un projet routier permettant la gestion des flux des véhicules s'y rapportant a reçu l'aval de la Commission de l'équipement et des transports du Grand Conseil, qui s'est réunie sur place le 26 février 2009. Le traitement de cet objet est agendé pour la session parlementaire de juin 2009.

Le projet avait fait l'objet d'un concours pluridisciplinaire, dont le jugement remonte au mois de mars 2008. Sur la base d'une décision du Conseil d'Etat du 25 juin 2008 engageant un crédit d'études, les mandataires se sont immédiatement investis dans la poursuite des études. La coordination entre les différents partenaires impliqués a été réalisée, de même que la répartition précise des locaux et la définition de la prise en charge des coûts de réalisation. Les études techniques entreprises par les mandataires spécialisés ont permis la présentation au Grand Conseil d'un projet cohérent accompagné du devis de sa réalisation.

La mise à l'enquête publique de la place de stockage et des bâtiments est prévue pour les prochaines semaines encore. La mise à l'enquête des aménagements routiers sera conduite par le DETEC et devrait intervenir en avril 2009.

Compte tenu des procédures d'autorisation de construire et des démarches d'octroi des crédits de constructions par les organes compétents, le planning prévisionnel prévoit un démarrage des travaux au printemps 2010.

Le Conseil d'Etat est disposé à mettre en œuvre les moyens cantonaux nécessaires à la réalisation de cet ouvrage très important pour la sécurité du trafic dans notre canton.

En espérant vous avoir ainsi utilement renseigné, nous vous prions d'agréer, Monsieur le député, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Jean-Jacques Rey-Bellet
Conseiller d'Etat

Copie:

- M. le Président du Grand Conseil
- Service parlementaire